suva



Grues de chantier
Liste de contrôle

Travaille-t-on en toute sécurité avec les grues sur vos chantiers?
Le transport d'une charge en hauteur au-dessus d'une personne présente des dangers. L'observation des règles de montage, d'utilisation et de maintenance des grues contribue à améliorer la sécurité de vos collaborateurs.

Les principaux dangers sont:

- être heurté par une charge qui oscille ou tombe
- être coincé par les élingues d'une charge
- une collision entre la grue et des obstacles

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.
Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Installation et montage de la grue

1 La zone de travail de la grue se trouve-t-elle hors de la zone de travail des autres grues? (Fig. 1)
☐ oui ☐ non

2 La zone de travail de la grue se trouve-t-elle hors de la zone dangereuse constituée par des lignes électriques aériennes ou des installations ferroviaires?

Si des lignes aériennes ou des installations ferroviaires sont à proximité, appliquez les mesures indiquées dans le feuillet d'information «Attention, danger électrique», www.suva.ch/66138.f.
☐ oui ☐ non

3 La grue peut-elle tourner librement lorsqu'elle n'est pas en fonctionnement?

Aucun obstacle fixe (arbres, bâtiments ou poteaux) ne doit se trouver dans la zone de balayage de la flèche.
☐ oui ☐ non

4 Veille-t-on à ce que personne ne puisse rester coincé entre des parties de la grue en mouvement (p. ex. contre-poids d'une grue automontante) et des obstacles? (Fig. 2)
☐ oui ☐ non

5 La zone dangereuse autour de la grue est-elle sécurisée de manière appropriée lors du montage et du démontage de cette dernière?

Les principaux dangers sont:
- la chute sur le sol d'outils ou de vis
- des charges au crochet de la grue

☐ oui ☐ non

6 Les travaux de montage et de maintenance des grues sont-ils uniquement effectués par des spécialistes en grues (monteurs de grues)?
☐ oui ☐ non

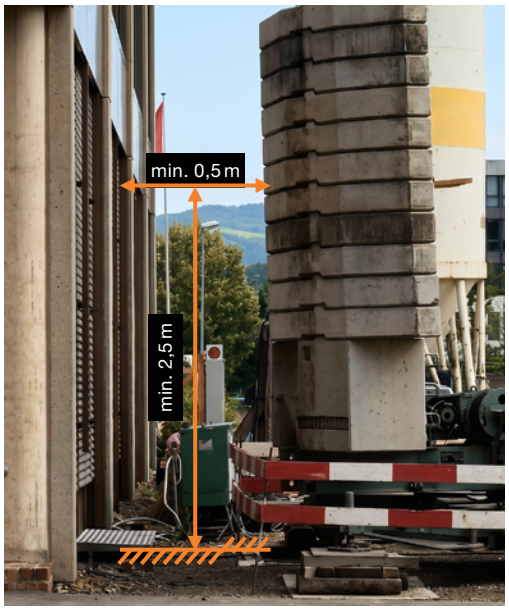
Vérification et contrôle de la grue

7 La grue est-elle inspectée après chaque montage et au minimum une fois par an, conformément à la notice d'instructions, par un spécialiste en grues?
☐ oui ☐ en partie ☐ non

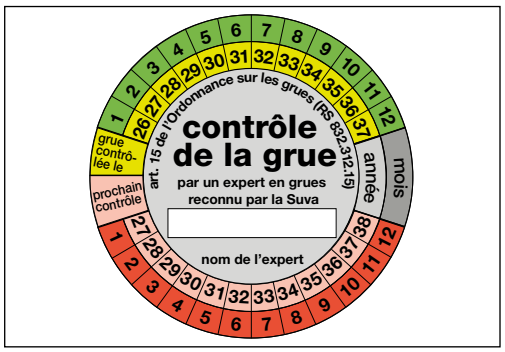
8 Procède-t-on aux travaux de maintenance exigés et ceux-ci sont-ils consignés dans le livre de grue? (Fig. 3)
☐ oui ☐ en partie ☐ non



1 Si les zones de travail des grues se chevauchent et que leurs flèches ou contre-flèches peuvent se toucher ou entrer en contact avec un câble de levage, il convient d'appliquer les mesures de protection décrites dans le feuillet d'information «Grues à tour», www.suva.ch/66061.f.



2 Distance minimale de sécurité entre les murs extérieurs et le contrepoids: 0,5 m (l) x 2,5 m (h)



3 La vignette qui est apposée par l'expert en grues atteste que la grue a été contrôlée conformément aux prescriptions. La périodicité des contrôles dépend de l'âge de la grue. Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert en grues, à un spécialiste en grues ou lisez les informations disponibles sur www.suva.ch/grues.

Formation et instruction du grutier

9 Le grutier possède-t-il un permis de grutier délivré par la Suva et valable dans toute la Suisse? (Fig. 4)

☐ oui
☐ non

10 Le grutier a-t-il été formé et instruit pour les travaux à effectuer avec la grue présente sur le chantier?

Le grutier doit connaître le fonctionnement de la grue. La notice d'instructions des grues récentes contient souvent des indications utiles pour l'instruction.

☐ oui
☐ non

11 Le grutier procède-t-il aux vérifications journalières indispensables avant la mise en marche de la grue et après avoir terminé son travail en fin de journée?

Aides-mémoire pour le grutier:
- «Liste de contrôle pour les conducteurs de grues à tour pivotante», www.suva.ch/88179.f
- «Liste de contrôle pour les conducteurs de camions-grue», www.suva.ch/88180.f

☐ oui
☐ en partie
☐ non



4 Permis de grutier: camion-grue (catégorie A) et grue à tour pivotante (catégorie B)

Transport de charges au moyen d'une grue

12 Est-il garanti que la grue ne sert pas à transporter des personnes?

Les demandes de dérogation sont à déposer par écrit deux semaines à l'avance auprès de la Suva (tél. 058 411 12 12).

☐ oui
☐ non

13 Les signes de communication entre le grutier et l'élingueur (ou le signaleur) sont-ils réglementés de manière claire et précise? (Fig. 5)

☐ oui
☐ en partie
☐ non



5 Connaître les signes de communication

14 Dispose-t-on d'accessoires d'élingage adaptés au poids des charges transportées?

L'inscription de la limite de charge doit être bien lisible sur tous les accessoires d'élingage (p. ex. chaînes, sangles, cordages, élingues, matériel de réserve).

☐ oui
☐ en partie
☐ non

15 Les accessoires de levage nécessaires et adaptés à l'exécution des travaux sont-ils disponibles?

En font partie par exemple les bennes à béton, paniers ou fourches à palettes. L'inscription de la limite de charge autorisée doit être bien lisible.

☐ oui
☐ en partie
☐ non

16 Un collaborateur de l'entreprise a-t-il été désigné pour vérifier régulièrement si les accessoires d'élingage et de levage sont en bon état? (Fig. 6)

Le contrôle est effectué au moyen de la liste de contrôle «Élingues», www.suva.ch/67017.f.

☐ oui
☐ non



6 Contrôler les élingues

Formation et comportement humain

17 Les collaborateurs chargés de l'élingage pour le transport de charges avec une grue disposent-ils d'une attestation de formation à cet effet?

☐ oui
☐ non

Fiche thématique «Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue», www.suva.ch/33099.f

---

18 Les collaborateurs chargés de l'élingage savent-ils que l'oscillation de la charge constitue un danger lors du levage et de la dépose, et comment ils doivent se comporter pour assurer leur sécurité? (Fig. 7)

☐ oui
☐ non

---

19 Les supérieurs vérifient-ils que les règles à observer à proximité d'une grue et d'une charge sont bien respectées et corrigent-ils immédiatement tout manquement à la sécurité?

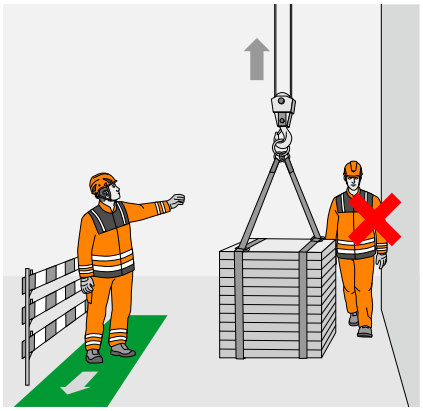
☐ oui
☐ non

---

20 À la fin du travail, les supérieurs vérifient-ils que la grue est en girouette et qu'aucune charge n'est suspendue au crochet?

À la fin du travail, aucune charge telle qu'un conteneur ou une boîte à outils ne doit rester suspendue au crochet.

☐ oui
☐ en partie
☐ non



7 Attention: risque de coincement entre le mur et la charge!

Informations sur les grues

- www.suva.ch/grues
- Feuillet d'information «Grues à tour – Installation, montage, démontage», www.suva.ch/66061.f
- Liste de contrôle «Élingues», www.suva.ch/67017.f
- Liste de contrôle «Accessoires de levage», www.suva.ch/67198.f
- «Liste de contrôle pour les conducteurs de grues à tour pivotante», www.suva.ch/88179.f
- «Liste de contrôle pour les conducteurs de camions-grue», www.suva.ch/88180.f
- Fiche thématique «Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue», www.suva.ch/33099.f
- Dossier de formation «Élingage de charges», www.suva.ch/88801.f
- «Directive pour la vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante», www.suva.ch/6511.f
- Feuillet d'information «Attention: danger électrique – Travaux à proximité de lignes aériennes», www.suva.ch/66138.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Plan de mesures

Grues de chantier

Liste de contrôle remplie par:

Date: Signature:

Marque: Type: Année de fabrication:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Date	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: (recommandé: à chaque montage, au minimum 1 fois par an)

Édition: septembre 2026
Référence: 67116.f

Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67116.f

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch